

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 769/Fin.

Astrida, le 4 avril 1951.

ASTRIDA



337

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien
m'accorder une subdélégation de :

1°/ 300.000,- frs. à charge du B.E.51 art. 3/3.

2°/ 300.000,- frs. à charge du B.E.51 Art. 3/4.

Ci-joint, le mod. II B., au 31 mars 1951.

Pour l'Administrateur Chef de Territoire,
Le Comptable Territorial, A. STRIJBOS,

A Monsieur le Chef du Service des Travaux Publics
du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .